



**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2025/11

QUESTION N°3

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE / VACANCE DU SIEGE DE CONSEILLERE MUNICIPALE DE MME JOURDAIN ET INSTALLATION DE M. SANOGO

**L'an deux mille vingt-cinq
Le vingt-six
A vingt heures trente**

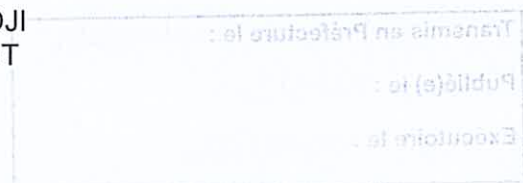
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUD - Jean-Claude CHEVRIER
Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT- Jocelyne BINET - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN
Pascal KLINGLER - Josiane THOMAS - Maria GUYON -
Florence DOUILLON - Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON - Fabien CUVILLIER
Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Christophe CONNAN – Souleymane SANOGO
Eric BOSC – Mathilde MISLIN - Patrick MURCIA - Christophe BATAIS

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Seddik HADDOUYAT a donné procuration à Fahed HADJI
Denis HOFFMANN a donné procuration à Claude CAUET
Frédéric CLAUD a donné procuration à Chantal CLAUD
Annie METAY a donné procuration à Eric BOSC



ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Christophe CONNAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Eric COUDERCHON

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 29

N°D2025_11 – ADMINISTRATION GENERALE / Vacance du siège de conseillère municipale de Madame Tiphany JOURDAIN et installation de Monsieur Souleymane SANOGO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-4,

Vu le Code Electoral, notamment l'article 270,

Considérant le siège laissé vacant au sein du Conseil municipal suite à la démission de Madame Tiphany JOURDAIN en date du 18 décembre 2024,

Considérant que conformément à l'article 270 du Code Electoral le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Considérant que le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est Monsieur Souleymane SANOGO ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide,

- ✓ **PRENDRE ACTE** de la vacance du siège de conseillère municipale de Madame Tiphany JOURDAIN

- ✓ **PRENDRE ACTE** de l'installation de Monsieur Souleymane SANOGO en qualité de conseiller municipal.

Transmis en Préfecture le : 01/04/2025

Publié(e) le : 01/04/2025

Exécutoire le : 01/04/2025

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 26 MARS 2025**

LE MAIRE



MICHEL VALLADE

